

# GALDÍN

VIVRE SUR LE CANAL

## UNITÉ 105

2 CHAMBRES / 1 SALLE DE BAIN / 1 SALLE D'EAU

SUPERFICIE RDJ  
675 pi<sup>2</sup> (62,7 m<sup>2</sup>)

SUPERFICIE RDC  
693 pi<sup>2</sup> (64,4 m<sup>2</sup>)

TERRASSE  
211 pi<sup>2</sup> (19,6 m<sup>2</sup>)

TOTAL  
1579 pi<sup>2</sup> (146,7 m<sup>2</sup>)

07-2019

PRIX \_\_\_\_\_

TAXES MUNICIPALES \_\_\_\_\_

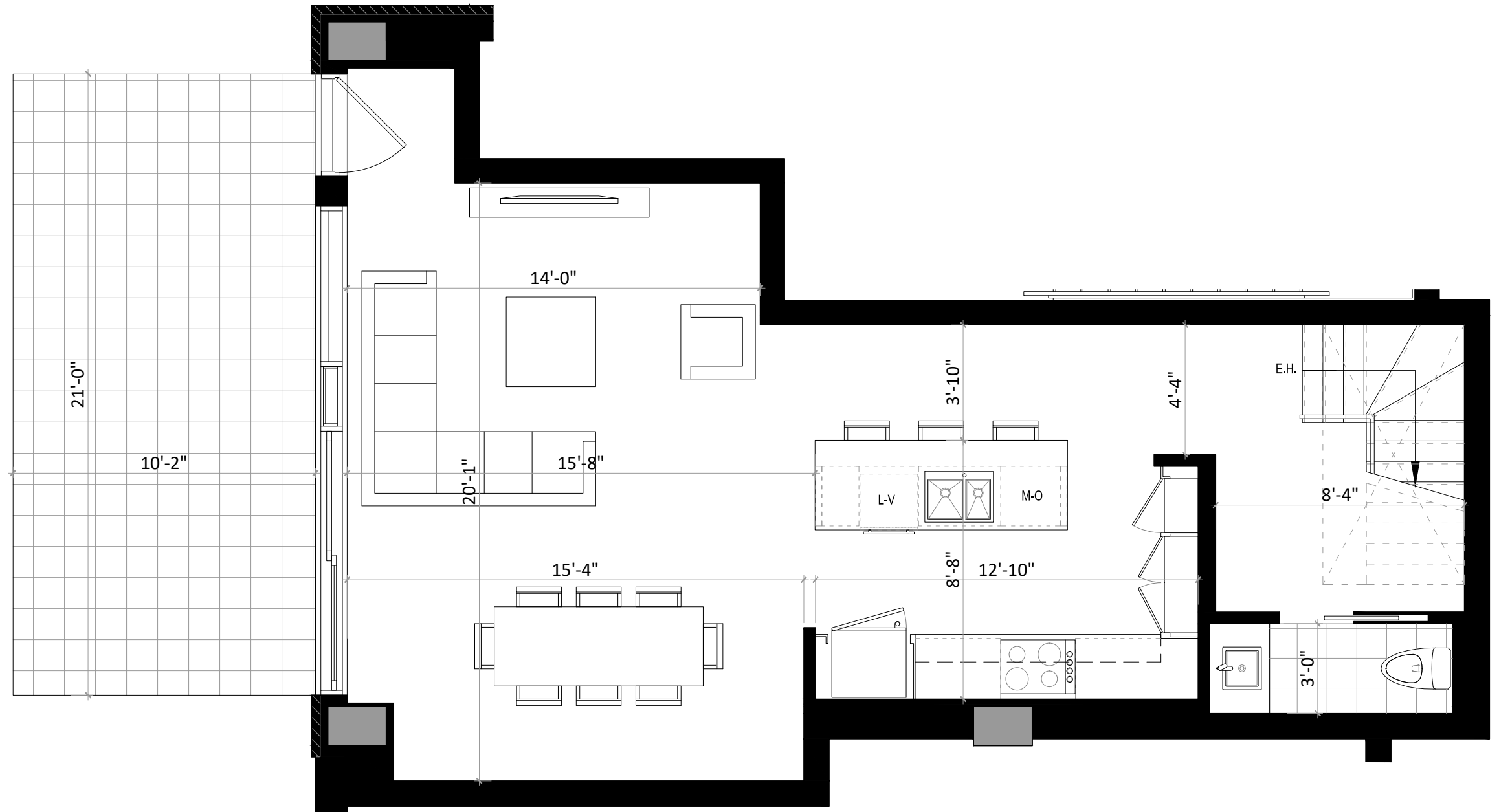
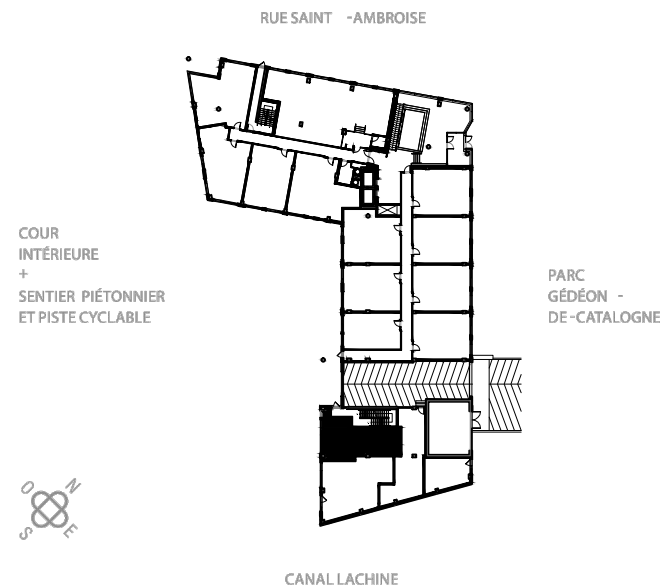
TAXES SCOLAIRES \_\_\_\_\_

FRAIS DE CONDOMINIUM \_\_\_\_\_

STATIONNEMENT SOUTERRAIN \_\_\_\_\_

RANGEMENT \_\_\_\_\_

REZ-DE-JARDIN



Promoteurs/constructeurs



Architectes



La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales. 18 juin, 2019

## UNITÉ 105

2 CHAMBRES / 1 SALLE DE BAIN / 1 SALLE D'EAU

SUPERFICIE RDJ  
675 pi<sup>2</sup> (62,7 m<sup>2</sup>)

SUPERFICIE RDC  
693 pi<sup>2</sup> (64,4 m<sup>2</sup>)

TERRASSE  
211 pi<sup>2</sup> (19,6 m<sup>2</sup>)

TOTAL  
1579 pi<sup>2</sup> (146,7 m<sup>2</sup>)

07-2019

PRIX \_\_\_\_\_

TAXES MUNICIPALES \_\_\_\_\_

TAXES SCOLAIRES \_\_\_\_\_

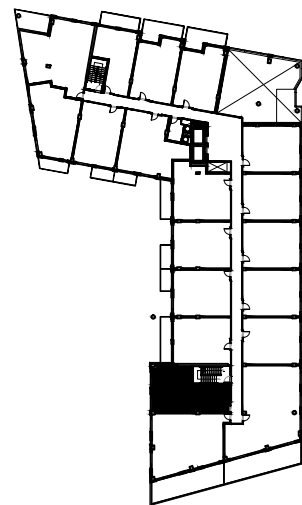
FRAIS DE CONDOMINIUM \_\_\_\_\_

STATIONNEMENT SOUTERRAIN \_\_\_\_\_

RANGEMENT \_\_\_\_\_

### REZ-DE-CHAUSSÉE

RUE SAINT -AMBROISE



COUR  
INTÉRIEURE  
+  
SENTIER PIÉTONNIER  
ET PISTE CYCLABLE

PARC  
GÉDÉON -  
DE-CATALOGNE

CANAL LACHINE



Promoteurs/constructeurs



Architectes

 **ATELIER CHALOUB**  
ARCHITECTES

La conception d'artiste, les plans, dessins, concepts, superficies et dimensions ne sont pas définitifs et sont sujets à changement sans préavis, selon les conditions de chantier ou la révision des plans. Les mesures des surfaces habitables incluent le mur extérieur et la moitié du mur mitoyen. Les meubles et appareils électroménager et tous les éléments décoratifs sont exclus. Les renseignements contenus dans la documentation écrite a préséance sur les informations verbales.  
18 juin, 2019

